

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 19 MAI 2021**



N° de résolution
ou annotation

À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue par Microsoft Teams, ce dix-neuvième jour du mois de mai deux-mille-vingt-et-un, à 19 heures, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Séverine Débiolles
Alain Deschênes
Stéphane Elliott
Marie-Claude Lachance
Daniel Lamer
Larry McKinnon

Représentants des enseignants

Alain Brochu
Gilles Cinq-Mars
Louise Tremblay
Anne-Guyline Bruneau

Représentante du personnel de soutien

Patricia Noël

Représentante des professionnels

Lyne Magny

Représentants des élèves

Laurane Gélinas
Raphaël Gélinas

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc

Direction

Kathya Paquin, directrice
Yanick Robert, directeur adjoint

1. PRÉSENCES ET QUORUM

Monsieur Larry McKinnon, président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction et le président ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 19 mai 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME PATRICIA NOËL, il est résolu à l'unanimité tel que déposé.

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 19 mai 2021 :

108-CÉ-20-21-41

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2021 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale tel que déposé.

108-CÉ-20-21-42

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

La rencontre pour les normes et modalités est reportée.

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Aucune correspondance.

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT (ACTIVITÉS PASSÉES ET À VENIR)

ACTIVITÉS À VENIR

Un dîner pour les finissants aura lieu le 23 juin si la santé publique le permet. Les élèves ne seront pas accompagnés et les parents ne seront pas invités.

Madame Francoeur désire organiser une journée été d'ici la fin de l'année.

La direction attend les consignes pour les finissants, le photographe est déjà réservé.

Le conseil étudiant sera choisi au début de l'année prochaine. Ce qui pourra donner l'opportunité à un élève de 1^{re} secondaire à faire partie du conseil étudiant

8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Rencontre avec monsieur Stéphane Ayotte. Explication des montants mis pour la réfection des établissements du Centre de services scolaire.

Il y aura un regroupement des comités de parents avec un nouveau plan de relance du ministre de l'éducation, Jean-Francois Roberge pour la réussite éducative.

9. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT POUR 2021-2022

Le budget de l'école secondaire l'Escale prend en considération un historique des budgets antérieurs pour permettre une ventilation correspondant à la réalité.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la LIP donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par la direction de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il faille s'inspirer de notre projet éducatif pour affecter différentes sommes d'argent;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par la direction respecte les priorités préalablement identifiées et retenues par le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MONSIEUR DANIEL LAMER**, il est résolu :

D'ADOPTER le projet de budget de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2021-2022 tel que proposé par la directrice, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour qu'il l'approuve;

D'AUTORISER la direction à faire des transferts d'enveloppes budgétaires, afin de répondre à des besoins urgents de l'école. En pareil cas, elle devra présenter et faire adopter ces changements, dès la séance suivante du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale.

9.2 APPROBATION DES RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de Louiseville doit approuver les règles de conduite et mesures de sécurité contenues dans le Code de vie de l'école, proposées par la direction;

CONSIDÉRANT que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation du personnel de l'école (cf. l'art.77 de la LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation qui a été déposée par la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME LYNE MAGNY il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER conformément à l'article 76, 1er paragraphe de la LIP, les règles de conduite et mesures de sécurité 2021-2022 de l'école secondaire l'Escale de Louiseville, telles que proposées par la direction, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la direction pour qu'une copie des règles de conduite et mesures de sécurité soit transmise à chaque élève de l'école et à ses parents dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2e paragraphe de la LIP.

108-CÉ-20-21-44

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 APPROBATION DU TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE POUR LA CLASSE DE LANGAGE ET PRÉSECONDAIRE

CONSIDÉRANT qu'une modification a été apportée à la grille-horaire 2021-2022 pour les élèves de la classe de langage et de présecondaire;

CONSIDÉRANT les règles du MÉES;

CONSIDÉRANT que l'article 84 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de Louiseville approuve les modalités d'application du Régime pédagogique proposées par la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME LOUISE TREMBLAY, il est résolu :

D'APPROUVER la grille-horaire 2021-2022 sur un cycle de neuf jours pour la classe de langage et de présecondaire telle que proposée par la direction de l'école, dont la copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la direction pour qu'elle fasse parvenir une copie de ladite grille-horaire au Centre de services scolaire, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

108-CÉ-20-21-45

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 APPROBATION DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

CONSIDÉRANT que deux options de campagnes de financement ont été proposées pour l'année scolaire 2021-2022 plus la vente de chocolat de la compagnie Lamontagne;

CONSIDÉRANT que la première option est la vente de bûches de Noël de la Pâtisserie Michaud et que notre inscription est optionnelle à une acceptation de leur part, et la deuxième option est soit la vente d'agrumes ou la vente de pâtés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME MARIE-CLAUDE LACHANCE, il est résolu, d'approuver la décision du conseil d'établissement d'opter pour la vente de bûches de Noël ou la vente d'agrumes ou la vente de pâtés, en plus de la vente de chocolat pour l'année scolaire 2021-2022.

108-CÉ-20-21-46

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 APPROBATION DU PROJET D'UTILISATION DES LOCAUX 2021-2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la LIP, le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale doit approuver l'utilisation des locaux que lui propose la direction;

CONSIDÉRANT que la proposition soumise par la direction répond à tous les besoins pédagogiques des élèves et du personnel de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME MARIE-CLAUDE LACHANCE, il est résolu;

D'APPROUVER le plan d'utilisation des locaux de l'école proposé par la direction pour l'année scolaire 2021-2022 dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

108-CÉ-20-21-47

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 APPROBATION DU CALENDRIER DES SORTIES ÉDUCATIVES

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES, il est résolu :

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

D'APPROUVER que soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2020-2021 ;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

108-CÉ-20-21-48

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Dépôt du document normes et modalités d'évaluation.

9.8 CHOIX DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2021-2022

La date choisie pour l'assemblée générale des parents pour l'année scolaire 2021-2022 est le mardi 14 septembre 2021.

9.9 CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

Voici le tableau des dates choisies pour les fins d'étapes, les remises de résultats et les rencontres de parents.

Fins d'étapes	Remises de résultats	Rencontres de parents
5 novembre 2021	12 novembre 2021	18 novembre 2021
4 février 2022	14 février 2022	24 février 2022
23 juin 2022	23 juin 2022	

9.10 REDDITION DE COMPTE DU PLAN D'ACTION POUR COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2020-2021

Madame Paquin informe les membres du conseil d'établissement de la reddition de compte du plan d'action pour combattre l'intimidation et la violence à l'école pour l'année scolaire 2020-2021.

9.11 ORGANISATION SCOLAIRE 2021-2022

Madame Paquin présente un aperçu des groupes pour l'an prochain.

9.12 ORGANISATION DU SOUPER DE FIN D'ANNÉE

Proposition de souper style boîtes à lunch. Si c'est possible de le faire.

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) CAFÉTÉRIA

La concession La Boîte À Lunch qui revient l'an prochain, le prix du repas est à venir.

HORAIRE DE JUIN 2021

Les élèves auront des cours jusqu'au 18 juin, des évaluations auront lieu à l'intérieur des cours. Vérification pour que les élèves n'aient pas trop d'examens pendant la même journée.

Vaccination à l'Escale. Une dame du CIUSSS a contacté la direction pour nous proposer de faire la vaccination à l'aréna de Louiseville au lieu de le faire à l'école. Nous allons faire un horaire pour la vaccination. Certains membres du personnel iront aider à l'aréna.

11. RAPPORT DE LA DIRECTION

Imprimerie

25 heures à l'imprimerie, nous allons offrir le service d'imprimerie aux écoles de l'Ouest.

Gala

Pour le gala qui aura lieu le 3 juin prochain, un montage de musique a été créé par les élèves de l'école accompagnés de Lise Bellemare, enseignante de musique à L'Escale.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d'établissement aura lieu le mercredi 9 juin prochain.

13. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR STÉPHANE ELLIOTT, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 21 h 05.